

RÉPONSE DE LA DIRECTION ET PLAN D'ACTION

Titre du rapport d'évaluation : Évaluation des énoncés concernant la *Charte*

Date d'approbation de l'évaluation par le sous-ministre : 06/2024

Recommandation 1 : Le Secteur du droit public et des services législatifs, en consultation avec les parties concernées, devrait préciser qu'en plus de leur objectif principal qui consiste à déterminer les effets possibles des projets de loi du gouvernement sur les droits et libertés garantis par la *Charte*, les énoncés concernant la *Charte* décrivent également les considérations clés qui soutiennent la position du gouvernement fédéral sur la constitutionnalité d'un projet de loi proposé.

Justification de la recommandation : Les énoncés concernant la *Charte* sont de courts documents qui décrivent les effets possibles d'un projet de loi sur les droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ils sont destinés à informer les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que le public, des effets possibles, y compris la possibilité qu'un projet de loi puisse limiter ces droits et libertés d'une manière dont la justification peut être démontrée. Si les énoncés concernant la *Charte* fournissent des renseignements juridiques, ils ne constituent pas des avis juridiques sur la constitutionnalité d'un projet de loi ou un aperçu complet de toutes les considérations concevables liées à la *Charte*. Ils reflètent le projet de loi au moment où il a été présenté au Parlement et n'ont pas besoin d'être mis à jour pour tenir compte des modifications apportées au projet de loi au cours du processus législatif, car ils exposent les principales considérations qui ont permis au ministre de la Justice de conclure qu'un projet de loi n'est pas incompatible avec la *Charte*.

Les résultats de l'évaluation indiquent que l'objectif visé des énoncés concernant la *Charte* continue d'être mal compris. Les points de vue divergent : certains critiquent l'absence d'analyse juridique contenue dans ces énoncés, tandis que d'autres vantent l'assurance que ceux-ci donnent quant à la constitutionnalité d'un projet de loi. Toutefois, les affirmations sur lesquelles ces points de vue sont fondés sont inexacts et témoignent de la confusion et de l'ambiguïté persistante quant à l'objectif des énoncés concernant la *Charte*. À la lumière de ces constatations et dans le but d'apporter d'autres précisions quant à l'objectif visé, il serait dans l'intérêt de tous les intervenants de préciser qu'en plus de leur objectif premier qui est d'indiquer les effets possibles des projets de loi du gouvernement sur les droits et libertés garantis par la *Charte*, les énoncés concernant la *Charte* décrivent également les principales considérations qui soutiennent la position du gouvernement fédéral sur la constitutionnalité d'un projet de loi. Ces précisions pourraient par exemple être communiquées sur le site Web de l'énoncé concernant la *Charte* et dans la note explicative contenue dans les futurs énoncés concernant la *Charte* liées aux nouveaux projets de loi.

Réponse de la direction : La Section des droits de la personne (SDP) étudiera les moyens d'accroître la sensibilisation des intervenants et de clarifier les objectifs des énoncés concernant la *Charte*.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultat(s) attendu(s) Les résultats attendus qui permettront de montrer qu'une mesure donnée a été appliquée.	Responsable Le SMA chargé de mettre en œuvre les mesures.	Date d'achèvement prévue
Examiner le contenu relatif aux énoncés concernant la <i>Charte</i> sur le site Web du ministère de la Justice destiné au public afin de déterminer s'il est possible d'accroître la sensibilisation des intervenants et de clarifier les objectifs des énoncés concernant la <i>Charte</i> .	La formulation sur le site Web du ministère de la Justice destiné au public est révisée et mise à jour afin de clarifier l'information relative aux objectifs des énoncés concernant la <i>Charte</i> .	Sous-ministre adjoint (SMA), Secteur du droit public et des services législatifs (SDPSL)	Juin 2025
Examiner s'il est possible de clarifier davantage les objectifs des énoncés en modifiant le texte du modèle d'énoncé concernant la <i>Charte</i> .	Le modèle d'énoncé concernant la <i>Charte</i> est examiné et des options possibles pour clarifier les objectifs des énoncés sont déterminées.	SMA, SDPSL	Juin 2025

Recommandation 2 : La Section des droits de la personne (SDP) devrait élargir la gamme de documents de référence et de modèles disponibles pour soutenir l'élaboration efficace et cohérente de nouveaux énoncés concernant la *Charte*.

Justification de la recommandation : Au cours de la période d'évaluation, la SDP a progressivement élaboré des modèles, des documents d'orientation et des documents de référence qui favorisent une approche cohérente dans le processus de rédaction des énoncés concernant la *Charte*. Les résultats de l'évaluation indiquent qu'il serait utile d'élargir la gamme de documents de référence et de modèles mis à la disposition des conseillers juridiques de la SDP, en particulier les documents relatifs aux droits et libertés garantis par la *Charte* qui sont régulièrement utilisés lors de la détermination des droits visés par un projet de loi. L'élargissement de la gamme de ces documents de référence et de ces modèles devrait avoir une incidence directe sur l'efficacité et l'efficience du processus de rédaction des énoncés concernant la *Charte*.

Réponse de la direction : La SDP produira une gamme élargie de documents d'orientation et de référence.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultat(s) attendu(s) Les résultats attendus qui permettront de montrer qu'une mesure donnée a été appliquée.	Responsable Le SMA chargé de mettre en œuvre les mesures.	Date d'achèvement prévue
Examen approfondi par la SDP des documents de référence actuellement disponibles,	Élaboration de nouveaux documents de référence pour être mis à	SMA, SDPSL	Juin 2025

détermination des lacunes et rédaction de documents supplémentaires.	disposition sur l'espace de travail numérique de la SDP.		
--	--	--	--

Recommandation 3 : Le Secteur du droit public et des services législatifs, en consultation avec les parties concernées, devrait prendre des mesures pour accroître la connaissance et la compréhension des conseillers juridiques des SJM à l'égard de l'exigence d'un énoncé concernant la *Charte* et de son rôle dans le processus de rédaction.

Justification de la recommandation : Un certain nombre d'intervenants clés au sein du Ministère participent à l'élaboration des énoncés concernant la *Charte*. Les résultats de l'évaluation indiquent que les rôles et les responsabilités des personnes qui participent à l'élaboration des énoncés concernant la *Charte* sont généralement bien définis et compris. C'est notamment le cas de toutes celles qui travaillent au sein de la SDP et des rédacteurs législatifs de la Direction des services législatifs. Il n'en va pas de même pour les SJM, où certains défis subsistent. Cela s'explique en partie par le niveau de participation variable des conseillers juridiques des SJM aux initiatives législatives. Certains peuvent donc ne jamais participer à l'élaboration d'un énoncé concernant la *Charte* ou le faire de manière sporadique, ce qui influence leur connaissance de l'obligation d'élaborer des énoncés concernant la *Charte* et sur leur compréhension de leur rôle en veillant à ce que la SDP soit informée au sujet d'éventuelles initiatives législatives. Les premières indications à la SDP soulignent l'obligation éventuelle de rédiger un énoncé concernant la *Charte* et favorisent grandement une planification efficace afin de garantir que les ressources sont disponibles lorsque le processus de rédaction est lancé. Les résultats de l'évaluation indiquent que le fait d'accroître la connaissance et la compréhension des personnes participant au processus d'élaboration des énoncés concernant la *Charte*, en particulier les conseillers juridiques des SJM, permettrait de s'assurer que les conseillers juridiques, nouveaux et anciens, ont une connaissance suffisante du processus et de leur rôle dans le cadre de ce processus.

Réponse de la direction : La SDP déterminera les possibilités d'accroître la connaissance et la compréhension à l'égard des énoncés concernant la *Charte* au sein des SJM et d'autres parties du Ministère qui peuvent être moins familières avec les énoncés concernant la *Charte*.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultat(s) attendu(s) Les résultats attendus qui permettront de montrer qu'une mesure donnée a été appliquée.	Responsable Le SMA chargé de mettre en œuvre les mesures.	Date d'achèvement prévue
Présenter des exposés à des groupes ciblés participant au processus d'élaboration des énoncés concernant la <i>Charte</i> afin de les sensibiliser davantage.	Présentations sur les énoncés concernant la <i>Charte</i> au Comité des chefs des services juridiques du ministère de la Justice. Mise à jour des ressources existantes sur les énoncés concernant la <i>Charte</i> pour les conseillers juridiques du	SMA, SDPSL	Juin 2025

	ministère de la Justice dans d'autres unités, y compris les SJM. Présentations sur les énoncés concernant la <i>Charte</i> à des groupes ciblés du Secteur des politiques.		
Consulter le Centre des services de formation juridique (CSFJ) sur la possibilité d'offrir un cours aux personnes participant au processus d'élaboration des énoncés concernant la <i>Charte</i> .	Élaboration du cours sur les énoncés concernant la <i>Charte</i> et ajout de ce cours à l'inventaire des formations proposées par le CSFJ.	SMA, SDPSL	Juin 2025

Recommandation 4 : Le Secteur du droit public et des services législatifs, en consultation avec les parties concernées, devrait déterminer les moyens de sensibiliser davantage les intervenants externes aux énoncés concernant la *Charte* associés aux nouveaux projets de loi.

Justification de la recommandation : Les résultats de l'évaluation confirment que les énoncés concernant la *Charte* sont devenus une composante établie du processus législatif fédéral. Les parlementaires y ont fait référence et la plupart des intervenants non parlementaires interrogés dans le cadre de l'enquête, qui connaissaient ces énoncés et les ont utilisés, les ont trouvés utiles. Même si les énoncés concernant la *Charte* sont disponibles sur un site Web entièrement consacré à la question, des efforts plus soutenus et une approche proactive pour accroître la sensibilisation des intervenants à ces énoncés permettraient d'améliorer la contribution de ceux-ci.

Réponse de la direction : La SDP consultera la Direction générale des communications pour déterminer l'opportunité d'une approche proactive visant à sensibiliser les intervenants externes aux différents énoncés concernant la *Charte*.

Mesures	Résultat(s) attendu(s)	Responsable	Date d'achèvement prévue
Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Les résultats attendus qui permettront de montrer qu'une mesure donnée a été appliquée.	Le SMA chargé de mettre en œuvre les mesures.	
Consulter la Direction générale des communications sur les moyens d'accroître la sensibilisation des intervenants aux différents énoncés concernant la <i>Charte</i> .	Rapport sur les résultats des consultations auprès de la Direction générale des communications, y compris les conseils de celle-ci sur un plan de communication approprié.	SMA, SDPSL	Juin 2025